# JOURNAL OFFICIEL DE LA

# REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

BIMENSUEL
Paraissant les 15 et 30
de chaque mois

15 Janvier 2004		N° 1062
	46 ите аппйе	

#### **SOMMAIRE**

#### I - LOIS & ORDONNANCES

08 Janvier 2004

Loi n°2004 - 001 autorisant ratification de l'accord de don signé le 14 juillet 2003 à Washington entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et l'Association Internationale de Développement (IDA) destiné au financement du projet multisectoriel de lutte contre le SIDA.

#### II - DECRETS, ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES

#### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**Actes Divers** 

31 décembre 2003 Décret n°130 - 2003 portant nomination du chef d'Etat Major de la Gendarmerie.

7

	linistère des Affaires Etrangères et de la Coopération	
Actes Divers 11 janvier 2004	Décret n°001 - 2004 portant ratification de l'accord de don signé juillet 2003 à Washington entre le Gouvernement de la Répu Islamique de Mauritanie et l'Association International Développement (IDA) destiné au financement du projet multise de lutte contre le SIDA.	ublique le de
A stan Dissans	Ministère de la Justice	
Actes Divers 31 décembre 2003	Arrêté n°348 portant inscription de certains magistrats sur le table d'avancement au titre de l'année 2003.	eau 4
	istère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications	
Actes Divers 30 décembre 2003	Arrêté n°346 portant mise à la retraite d'ancienneté d'un (01) sou officier de la Garde Nationale.	s - 5
	Ministère des Finances	
Actes Divers 13 janvier 2004	Arrêté n° 0011 portant titularisation d'une inspectrice des impôts stagiaire en service au Ministère des Finances.	5
A	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime	
Actes Divers 25 décembre 2003	Arrêté n° 344 portant nomination des membres du conseil scientif	fique
de	l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêc (IMROP).	ches 5
Min	nistère du Développement Rural et de l'Environnement	
Actes Réglementaire	es	
30 décembre 2003	Arrêté conjoint n° R - 1932 portant création du comité de pilotage préparation du projet de développement rural communautaire.	e de la 6
. 5.	Ministère de l'Education Nationale	
Actes Divers		
22 décembre 2003	Arrêté n° 342 portant mise en position de stage d'un fonctionnaire.	7
04 janvier 2004	Arrêté n° 0003 portant fin de mise en position de stage d'un fonctionnaire.	7

fonctionnaire.

06 Janvier 2004

Arrêté n°0007 mettant fin à la mise en position de stage d'un

#### Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi

**Actes Divers** 

22 décembre 2003 — Arrêté n° 343 portant radiation des cadres et admission à la retraite de

certains fonctionnaires.

#### Ministère de la Santé et des Affaires Sociales

Actes Réglementaires

04 janvier 2004 Arrêté n° 002 portant désignation des membres de la Commission

départementale des marchés du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

#### Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

**Actes Divers** 

O6 janvier 2004 Arrêté n°0005 portant nomination d'un chef de service et de deux chefs

de section à l'Institut Mauritanien de Recherches Scientifiques. 8

#### Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement

**Actes Divers** 

13 janvier 2004 Arrêté n°0009 portant désignation de la commission départementale des

marchés. 9

#### Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé des Technologies Nouvelles

Actes Divers

25 décembre 2003 Arrêté n° 345 portant titularisation de certains fonctionnaires. 9

## III - TEXTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION IV - ANNONCES

#### I - LOIS & ORDONNANCES

Loi n°2004 - 001 autorisant ratification de l'accord de don signé le 14 juillet 2003 à Washington entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et l'Association Internationale de Développement (IDA) destiné au financement du projet multisectoriel de lutte contre le SIDA.

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier - Le Président de la République est autorisé à ratifier l'accord de don signé le 14 juillet 2003 à Washington entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et l'Association Internationale de Développement ( IDA) d'un montant de vingt et un millions (21.000.000) de Dollars Américains. destiné au financement du projet multisectoriel de lutte contre le SIDA.

**Article 2** - La présente loi sera publiée suivant la procédure d'urgence et exécutée comme loi de l'Etat.

Nouakchott, le 8 janvier 2004 LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE MAAOUYA OULD SID'AHMED TAYA Le Premier Ministre Maître Sghair ould M'Bareck

### II - DECRETS, ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES

#### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Actes Divers

Décret n°130 - 2003 du 31 décembre 2003 portant nomination du chef d'Etat Major de la Gendarmerie.

**Article premier** - Colonel Sidi ould Riha est nommé Chef d'Etat Major de la Gendarmerie Nationale.

**Article 2** - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

# Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

Actes Divers

Décret n°001 - 2004 du 11 janvier 2004 portant ratification de l'accord de don signé le 14 juillet 2003 à Washington entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et l'Association Internationale de Développement (IDA) destiné au financement du projet multisectoriel de lutte contre le SIDA.

Article premier - Est ratifié l'accord de don signé le 14 juillet 2003 à Washington entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et l'Association Internationale de Développement ( IDA) d'un montant de vingt et un millions (21.000.000)de Dollars Américains, destiné financement au du projet multisectoriel de lutte contre le SIDA.

Article 2 - Le présent décret sera publié suivant la procédure d'urgence.

#### Ministère de la Justice

Actes Divers

Arrêté n°348 du 31 décembre 2003 portant inscription de certains magistrats sur le tableau d'avancement au titre de l'année 2003.

**Article premier** - Les magistrats dont les noms suivent, sont inscrits sur le tableau d'avancement au titre de l'année 2004 pour l'accès aux grades et échelons du corps judiciaire à compter du 31 décembre 2003 conformément aux indications ci - après :

<u>1 - pour le 1<sup>er</sup> grade, 1<sup>er</sup> échelon, indice</u> 1425

- 1 Limam ould Teguedi
- 2 Mohamed Abderrahmane ould Abdi
- 3 Nagi ould Mohamed Abdellahi
- 4 Mohamed Abdellahi ould Beidaha
- 5 Hassena ould Sidi Mohamed

#### 2 - pour le 2ème grade, 1<sup>er</sup> échelon, indice 1260

- 1 Sidi Brahim ould Mohamed Khattar
- 2 Mohamed Yahya ould Oumar
- 3 Haimoudda ould Elemine
- 4 Mohamed Abdellahi ould Tiyeb
- 5 Dah ould Abdel Kader

#### 3 - pour le 3<sup>ème</sup> grade, 1<sup>er</sup> échelon, indice 1100

- 1 Aliou Moussa
- 2 Ahmed ould Sid'Ahmed
- 3 Mohamed Mahfoudh ould Baba
- 4 Mohamed Lemine ould Ahmed
- 5 Mohameden ould Ahmed Salem

**Article 2** - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

## Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications

**Actes Divers** 

Arrêté n°346 du 30 décembre 2003 portant mise à la retraite d'ancienneté d'un (01) sous - officier de la Garde Nationale.

**Article premier** - Est admis à faire valoir ses droits à la retraite d'ancienneté à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2003, le brigadier Fofana Sounghasso, Mle 3921, avec une ancienneté de 27 ans 02 mois 00 jour, indice 340.

**Article 2 -** Le transport de l'intéressé ainsi que les membres de sa famille du lieu de résidence militaire au lieu de recrutement est à la chargé de l'Etat Major de la Garde Nationale.

**Article 3 -** Le certificat de bonne conduite lui sera délivré sur sa demande.

**Article 4 -** Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

#### Ministère des Finances

**Actes Divers** 

Arrêté n° 0011 du 13 janvier 2004 portant titularisation d'une inspectrice des impôts stagiaire en service au Ministère des Finances.

Article premier - Madame Ramatoulaye Sall, Mle 21852 B inspectrice des Impôts stagiaire, 2ème grade, 4ème échelon (indice 740) depuis le 20 juillet 2001, est titularisé inspectrice des impôts de 2ème grade, 4ème échelon (indice 740) depuis le 20 juillet 2002, AC un an.

**Article 2 -** Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

#### Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime

Actes Divers

Arrêté n° 344 du 25 décembre 2003 portant nomination des membres du conseil scientifique de l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP).

Article premier - Sont nommés membres du conseil scientifique de l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches, Messieurs :

Dr. Ahmedou ould Haouba Mauritanie Dr. Salah o/ Moulaye AhmedMauritanie Dr. Cherif ould Toueileb Mauritanie Dr. Mohamed Yarba o/ Zeine Mauritanie

Dr. Ahmeda ould Mohamed

Ahmed Mauritanie Dr. Mohamed Aly o/ Sidi Mohamed Mauritanie Dr. E. BALGUERIAS Espagne FAO Dr. D. GREBOVAL Dr. T. DIOUF Sénégal Dr. D. GASCUEL France Dr. J.C. BRETHES Canada Dr. Steve Cunninghum Royaume Uni

Article 2 - Le Secrétaire Général du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, le Président du Conseil d'Administration et le Directeur de l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de

l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.

## Ministère du Développement Rural et de l'Environnement

Actes Réglementaires

Arrêté conjoint n° R - 1932 du 30 décembre 2003 portant création du comité de pilotage de la préparation du projet de développement rural communautaire.

**Article premier -** Il est créé un comité de pilotage de préparation du projet de développement rural communautaire (PDRC).

#### Article 2 - Le comité a pour mission :

- de suivre, évaluer et contrôler l'exécution technique du programme de préparation du PDRC;
- de coordonner les interventions des différents partenaires et veiller à leur complémentarité et à leur cohérence ;
- de proposer toute mesure tendant à améliorer ou réorienter le programme.
- **Article 3 -** Le comité de pilotage de la préparation du PDRC est présidé par le directeur de la programmation et des études MAED et comprend :
- Le Directeur des Politiques, du Suivi et de l'Evaluation (DPSE)/MDRE ;
- Le Directeur de l'Agriculture (DA)/MDRE;
- Le Directeur de l'Elevage (DE)/MDRE;
- Le Directeur de l'Aménagement Rural (DAR)/MDRE ;
- Le Directeur de l'Environnement (DENV)/MDRE ;
- Le Directeur de la Recherche, de la Formation et de la Vulgarisation (DRFV)/MDRE;
- Le Directeur des Collectivités Locales (DCL)/MIPT ;

- La Directrice de la Planification et de la Coopération (DPC)/MEN;
- Le Directeur des Travaux Publics (DTP)/MET;
- Le Directeur de la Planification, de la Coopération et des Statistiques (DPCS)/MSAS;
- un représentant du Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine ;
- Le Directeur des Etudes et de la Planification ( DEP)/CDHLCPI ;
- un représentant de l'Association des Maires de Mauritanie.
- Article 4 Le Secrétariat du Comité est assuré par le coordinateur de l'Unité de préparation du projet de développement rural communautaire au Ministère du Développement Rural et de l'Environnement.
- **Article 5 -** Le Comité de pilotage peut créer en son sein autant de commissions qu'il jugera utile et s'adjoindre tout expert.
- **Article 6 -** Le Comité de pilotage se réunit mensuellement et chaque fois que de besoin sur convocation de son président.
- Article 7 Le Comité établit au moins deux rapports qu'il adresse aux Ministres des Affaires Economiques et du Développement et du Développement Rural et de l'Environnement. Ces rapports traitent de l'état de la programmation et de l'exécution de la préparation du projet. En tout état de cause, le comité rendra compte, chaque fois que de besoin, aux ministres de l'état de la préparation du projet.
- Article 8 Les Secrétaires Généraux des Ministères chargés du Développement Rural et de l'Environnement et des Affaires Economiques et du Développement sont chargés, chacun en ce

qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.

#### Ministère de l'Education Nationale

**Actes Divers** 

Arrêté n° 342 du 22 décembre 2003 portant mise en position de stage d'un fonctionnaire.

Article premier - Madame Assietou Mint Mohamed El Moctar o/ Bah, matricule 73353F, professeur d'enseignement secondaire, est, à compter du 01/10/2003 mis en position de stage pour suivre une formation d'un an en lettres Anglaise à l'Université Gaston Berger de Saint - louis (Sénégal).

**Article 2 -** Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° 0003 du 04 janvier 2004 portant fin de mise en position de stage d'un fonctionnaire.

Article premier - Est mis fin à la mise en position de stage de Monsieur Mohamed ould Abdel Kader, professeur de l'enseignement secondaire, matricule 61811 à Dakar à l'université de Cheikh Anta Diop à compter du 26/07/2002.

**Article 2 -** Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n°0007 du 06 Janvier 2004 mettant fin à la mise en position de stage d'un fonctionnaire.

**Article premier** - Il est mis fin à la mise en position de stage à l'université de Oum El Ghoura au Royaume d'Arabie Saoudite de Monsieur Mohamed Mahmoud ould Abdallah, professeur de collège, matricule 48271 S et ce à compter du 01/10/98.

**Article 2 -** Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

## Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi

Actes Divers

Arrêté n° 343 du 22 décembre 2003 portant radiation des cadres et admission à la retraite de certains fonctionnaires.

**Article premier -** Les fonctionnaires dont les noms suivent, sont radiés des cadres et admis à faire valoir leurs droits à pension pour limite d'âge ou de service conformément aux indications ci - après :

#### A compter du 1/10/2003 1) Limite de services

- 1. Diakité Mamadou agent de constations du contrôle économique, Mle 14297 P
- 2. Hamoud ould Cheikh infirmier diplômé d'Etat, Mle 18877 S
- 3. Mohameden ould Moustapha ould Sidiya contrôleur TAM, Mle 66946 R
- 4. Bâ Amadou Demba attaché d'administration générale, Mle 79029A
- 5. Bâ Amadou Mamadou secrétaire d'administration générale, Mle 10748G
- 6. Mohamed Salem ould Chrouf facteur OPT, Mle 82419K
- 7. Mohamed Abdallahi ould Ahmed Mahmoud professeur, Mle 19435Z
- 8. Traoré Yacoub surveillant travaux publics, Mle 82132Y
- 9. Jidou ould Hanane, instituteur, Mle 17409X
- 10. Tourad ould Nema, instituteur, Mle 19460B
- 11. Mohamed Sidi ould Eleya, instituteur, Mle 19432W
- 12. Ahmed ould Dah, instituteur, Mle 10068S
- 13. Sidi Mohamed ould Cheikh Benna, instituteur, Mle 17918 A
- 14. Sy Hamidou Samba professeur d'enseignement supérieur, Mle 71256B

- 15. Diaw El Hadj Malick adjoint en médecin, Mle 95592D
- 16. Diallo Boubou infirmier diplômé d'Etat, Mle 14699B
- 17. Bâ Abdoul Mamadou infirmier diplômé d'Etat, Mle 18695U
- 18. Tall Aliou Moussa technicien supérieur de santé, Mle 33081G

#### 2) Limite d'âge

1. Mohamed Lemine ould Babana, assistant TAM, Mle 96436W

## A compter du 1/07/2003 pour limite de service

Tar ould Mohamed Fall, instituteur, Mle 18043L

**Article 2 -** Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

#### Ministère de la Santé et des Affaires Sociales

Actes Réglementaires

Arrêté n° 002 du 04 janvier 2004 portant désignation des membres de la Commission

départementale des marchés du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

**Article premier -** Conformément aux dispositions des articles 58 et 59 du décret n°08.02 du 12 février 2002, la composition de la commission départementale des marchés du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales est fixée comme suit :

**Article 2** - Sont nommés, en qualité de membres permanents de la commission, les fonctionnaires ci - après :

- Le Secrétaire Général, Président
- Le Directeur Administratif et Financier, vice président ;
- Le Conseiller Juridique, membre
- Le Directeur de la Gestion des Investissements, membre

- le Directeur de la Pharmacie et du Laboratoire, membre
- Le Directeur de la Protection Sanitaire, membre
- Le Directeur des Affaires Sociales, membre
- Le Directeur de la Coopération, de la Planification et des Statistiques, membre

**Article 3 -** Participent à la Commission des marchés, en qualité de membres observateurs permanents, les fonctionnaires ci - après :

- L'inspecteur Général de la Santé
- Le Contrôleur Financier ou son représentant
- Un représentant de la Direction du Financement.

Article 4 - participent à la commission des marchés comme membres observateurs de circonstance les services ou organismes intéressés par un point de l'ordre du jour et toute autre personne que le président de la commission estime utile de consulter.

**Article 5 -** Le Directeur de la Gestion des Investissements est chargé d'assurer le secrétariat de la commission départementale des marchés.

**Article 6 -** Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales est chargé de l'application du présent arrêté.

## Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

Actes Divers

Arrêté n°0005 du 06 janvier 2004 portant nomination d'un chef de service et de deux chefs de section à l'Institut Mauritanien de Recherches Scientifiques.

**Article premier - Sont nommés :** 

- <u>chef service des Affaires</u> <u>Administratives</u>: Monsieur Ahmed ould Abass, administrateur auxiliaire.

- <u>chef section informatique</u> Aminetou mint Teguedi, précédemment chef de service des Affaires Administratives;

<u>chef section Etudes Islamiques</u>: Mohamed Lemine ould Mohamed Mahmoud, Moualim.

**Article 2 -** Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

**Article 3 -** Le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.

#### Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement

**Actes Divers** 

Arrêté n°0009 du 13 janvier 2004 portant désignation de la commission départementale des marchés.

**Article premier -** Sont nommés président et membres de la Commission départementale des marchés :

Lalla Meriem mint Moulaye	
Idriss	présidente
Mohamed Lemine ould Sidi	
Hamed	membre
Cheikhna o/ Ahmed	membre
Abdallahi ould Loudaa	membre
Cheikh ould Bekaye	membre
Mohamed Mahmoud o/	
El Bar	membre
Djigo Mamadou Yéro	membre

**Article 2 -** Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.

#### Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé des Technologies Nouvelles

Actes Divers

Arrêté n° 345 du 25 décembre 2003 portant titularisation de certains fonctionnaires.

Article premier - Les fonctionnaires stagiaires dont les noms suivent, ayant satisfait aux stages pratiques, sont titularisés avec AC un an conformément aux indications ci - après :

Ingénieur Principaux

Matricule	Nom & Prénom	Spécialité	Date de	Date de
			nomination	Titularisation
77679H	Cheikh o/ Mohamed	techniques aérospatiales et	28/07/2002	29/07/2003
	Lemine	maritimes ( option		
		télécommunications)		
77687R	Mohamed Mahmoud	génie civil et techniques	28/07/2002	29/07/2003
	ould Sidi Mahmoud	industrielles ( spécialité		
		informatique)		
77684N	Sidi Mohamed ould	Génie civil et techniques	28/07/2002	29/07/2003
	Mohamed Cheikh	industrielles (spécialité		
		Economie - Gestion)		

#### Spécialité Matricule Nom & Prénom **Date** de Date de nomination Titularisation 77686Q Mohamed ould Boba Génie civile et techniques 28/07/2002 29/07/2003 industrielles ( spécialité informatique) 77690U Ahmed ould Bilal Génie Civile et techniques 28/07/2002 29/07/2003 industrielles ( spécialité informatique) 77683M Mohamed Salem statistique 28/07/2002 29/07/2003 ould M'Bareck 77689T Ahmed ould Seid techniques aérospatiales et 28/07/2002 29/07/2003 Baba maritimes 77681K ould techniques aérospatiales et 28/07/2002 ELWaled 29/07/2003

maritimes

#### <u>Ingénieurs</u>

**Article 2 -** Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Toueinsi

### III.- TEXTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

#### AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS FONCIERS

Au Livre foncier du cercle du Trarza ... Suivant réquisition, n° 1985 déposée le 04/01/2004 , le Sieur Mohamed Abdellahi Ould Mohamed Moussa.

Il a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain de forme rectangulaire, d'une contenance totale de (01ar et 20ca), situé à Teyarett/ Wilaya de Nouakchott, connu sous le nom du lot n° 785 Ilot DB, et borné au nord par le lot 782, à l'est par le lot 784 et à l'ouest par une rue s/n. au sud par une place publique

il déclare que ledit immeuble lui appartient en vertu d'un acte administratif.

et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels autres que ceux-ci après détaillés, savoir

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation , ès mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de 1ere instance de Nouakchott

#### Le Conservateur de la Propriété foncière

#### **IV - ANNONCES**

RECEPISSE N° 003 du 04 Janvier 2004 portant déclaration d'une association dénommée «Collectivité des Artistes Mauritaniens »

Par le présent document, Monsieur Kaba Ould Alewa Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications délivre aux personnes désignées ci - après, le récépissé de déclaration de l'association citée ci - dessus.

Cette association est régie par la loi 64-098 du 09 Juin 1964 et ses textes modificatifs notamment la loi 73-007 du 23 Janvier 1973 et la loi 73 - 157 du 02 Juillet 1973 sur les Associations.

BUT DE l'ASSOCIATION:.

la Revivification du patrimoine Artistique

Siège de l'Association : Nouakchott Durée de l'Association : indéterminée

COMPOSITION DU BUREAU EXECUTIF

Président : Mohamed Mahmoud Ould Boyssif

Secrétaire Général : Sihha Ould Amar Ould Deidda

Trésorier : M'Hamada Ould Seddoum Ould Radhi.

RECEPISSE N° 001 du 05 Janvier 2004 portant déclaration d'une association dénommée «Réseau Enfance Mauritanie (R.E.N) »

Par le présent document, Monsieur Kaba Ould Alewa Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications délivre aux personnes désignées ci - après, le récépissé de déclaration de l'association citée ci dessus.

Cette association est régie par la loi 64-098 du 09 Juin 1964 et ses textes modificatifs notamment la loi 73-007 du 23 Janvier 1973 et la loi 73 - 157 du 02 Juillet 1973 sur les Associations.

#### BUT DE l'ASSOCIATION:.

Buts de Développement

Siège de l'Association : Nouakchott Durée de l'Association : indéterminée

COMPOSITION DU BUREAU EXECUTIF Président : Mohamed El Khamess Ould

Sidi Abdalla

Coordinateur: Brahim Diara

Trésorier : Mohamed Yahya Ould El Iyil.

RECEPISSE N° 0153 du 30 Septembre 2003 portant déclaration d'une association dénommée «Association de la Fraternité Mauritano - Sènègalaise »

Par le présent document, Monsieur Kaba Ould Alewa Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications délivre aux personnes désignées ci - après, le récépissé de déclaration de l'association citée ci dessus

Cette association est régie par la loi 64-098 du 09 Juin 1964 et ses textes modificatifs notamment la loi 73-007 du 23 Janvier 1973 et la loi 73 - 157 du 02 Juillet 1973 sur les Associations.

#### BUT DE l'ASSOCIATION:.

Soutien indéfini pour la Fraternité Mauritano - Sènègalaise

Siège de l'Association : Nouakchott Durée de l'Association : indéterminée

COMPOSITION DU BUREAU EXECUTIF

Président : Sérigne N'Dong

Vice président : Mohamed El Moctar Ould

Mohamed Abderrahmane

Secrétaire Général : Aicha Mint Chighaly

Trésorier Général: Khalipha Cissé.

#### AVIS DE VENTE AUX ENCHERS PUBLICS

Nous Maître BABIYA OULD Mohamed Abdoullah, Huissier de Justice titulaire de chargé dans le ressort du Tribunal de la Wilaya de Nouadhibou.

En vertu de la requête présentée par l'Etude de Maître Zeiny TOURE, agissant au nom et pour le compte de sa cliente la Société MAURIBALT ( DUMFORD TRADING AG) tendant à faire exécuter l'ordonnance n°03/04 du 12/01/2004 rendue par le Président de la Chambre Commerciale du Tribunal de la Wilaya de Nouadhibou en exécution du protocole d'accord du 21/11/2001 et ce jusqu'à concurrence d'un montant de deux millions cent mille dollars américains sans préjudice des frais de Justice.

#### Par ces motifs

Vu les dispositions de l'article 6 de la loi 97.018 portant statut des huissiers de Justice et articles 136, 137 et 138 de la loi n°95.009 portant Code de la Marine Marchande.

Il est porté à la connaissance du public que le navire dénommé MOUSSON, et dont les spécifications techniques suivent, sera mis en vente aux enchères publiques conformément à la loi:

Nom:	<b>MOUSSON</b>
Type of versel	Trawler
Matérial of the hull	steel
N° of Decks	2
N° of Masts	1
N° of Bridges	1
N° of Funnels	2
Name of Builder	VEBVolkswerft
	stralsund, GDR
Year built	1979

Type of engines 87072/48L - 1,2853 KW

Nature of engine makers FEB.

ROSTOK DIESEL

PLANT, GDR

Speed 14,6 KTS

Il est à noter que le dit navire est actuellement arrêté au Port Autonome de Nouadhibou.

La mise à prix est fixée à 2.100.000 Dollars américains.

Quant aux conditions de vente, le prix devra être payé par chèque certifié tiré sur une Banque primaire nationale. La criée de vente est prévue le dimanche 15 février 2004 à partir de 10 heures à la salle d'audience du Palais de Justice de Nouadhibou.

> Fait le 12/01/2004 L'Huissier

#### Avis de Perte

IL set porte a la connaissance du public, la perte du titre foncier n°85 du Cercle du Brakna, objet du lot s/n de L'îlot Boghé Escale, appartenant au Sieur Sy Mamadou Hamadi.

LE NOTAIRE MAITRE ISHAGH OULD AHAMED MISKE.

	BIMENSUEL	ABONNEMENTS ET ACHAT
AVIS DIVERS	Paraissant les 15 et 30 de chaque mois	AU NUMERO
	POUR LES ABONNEMNETS ET ACHATS	
Les annonces sont resues au	AU NUMERO	Abonnements . un an
service du Journal Officiel	S'adresser a la direction de l'Edition du	ordinaire 4000 UM
	Journal Officiel; BP 188, Nouakchott	PAYS DU MAGHREB 4000
	( Mauritanie)	$\it UM$
L'administration decline toute	les achats s'effectuent exclusivement au	Etrangers 5000 UM
responsabilită quant a la teneur	comptant, par chuque ou virement	Achats au numŭro /
des annonces.	bancaire	prix unitaire 200 UM
	compte chuque postal n° 391 Nouakchott	

#### Editй par la Direction Genйrale de la Lйgislation, de la Traduction et de l'Edition PREMIER MINISTERE